



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS**

Avis public : Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pour les années 2027-2028-2029.

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pour les années 2027-2028-2029 a été déposé au bureau du soussigné le 15 septembre 2026 ;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, lesdits rôles ;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2027 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 258-19, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire est disponible à l'adresse ci-dessous¹. Le règlement numéro 258-19 est disponible à la MRC de Rivière-du-Loup au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, G5R 3V3 ;

Le dépôt d'une demande de révision doit être effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Rivière-du-Loup, au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, G5R 3V3, à l'attention du service d'évaluation. Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce quinzième jour de septembre de l'an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier

¹ <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/information-fonciere/evaluation-fonciere/demander-revision>



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS**

Certificat de publication : Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pour les années 2027-2028-2029.

Je, soussigné, Gérald Dionne, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que l'avis public annonçant le dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pour les années 2027-2028-2029, a été publié de la manière et aux endroits prévus par règlement de la municipalité le 15 septembre 2026, à mon bureau, par courriel et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce quinzième jour de septembre de l'an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier